

DES PARODONTITES AUX PERI-IMPLANTITES

QUI EST RESPONSABLE ?

Formation organisée par l'ADFOC DU RHONE

par les Docteurs :

B. CHAPOTAT

Diplômé de la faculté de Médecine de Lyon
Ancien assistant hospitalo-Universitaire
de la Faculté d'Odontologie de Lyon
Maîtrise de Biologie Humaine
DERBH en Neurophysiologie

Au Titre de modérateur :

P. MOREAU

Docteur en chirurgie dentaire
Expert judiciaire près la Cour d'Appel de LYON
Master en droit appliqué à l'odontologie (Paris 8)



ADFOC

Maison Dentaire

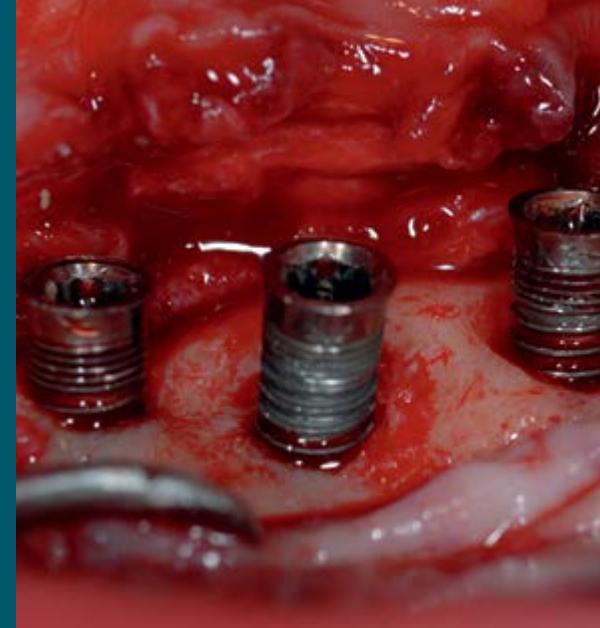
46, rue de Brest - 69002 LYON

contact :

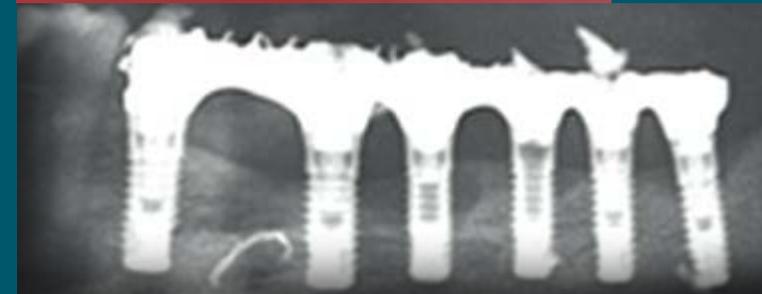
tél. 06 89 19 14 92

jfpornon@gmail.com

adfoc69.fr



ADFOC



DES PARODONTITES AUX PERI-IMPLANTITES

QUI EST RESPONSABLE ?

L'«OMNIPRATICIEN», LE CHIRURGIEN MAXILLOFACIAL,
LE TYPE D'IMPLANT, LE REVÊTEMENT DE L'IMPLANT,
L'IMPLANTOLOGUE, L'ORTHODONTISTE,
LE PRATICIEN «CORRESPONDANT», LE PROTHÉSISTE,
LE PATIENT... ?

Formation organisée par l'ADFOC DU RHONE

Jeudi 7 avril 2016 à 19h30

Espace Tête d'or / Villeurbanne

DES PARODONTITES AUX PERI-IMPLANTITES

QUI EST RESPONSABLE ?

par le Docteur B. CHAPOTAT

La désinfection parodontale (préimplantaire) :

Trop souvent, les implants sont mis en place dans une **bouche qui n'a pas été préalablement désinfectée** (extraction, assainissement parodontal etc.). Un praticien qui confie un patient à un confrère implantologiste (ou qui réalise lui-même ses implants) doit impérativement obtenir de son patient une attention particulière sur son état gingival immédiat et pérenne (**principe fondamental de l'engagement**). Si cet engagement n'est pas obtenu préalablement à la pose des implants, **le risque de peri-implantite est accru**.



La chirurgie muco-gingivale :

Elle reste, pour beaucoup d'omnipraticiens, un obstacle dans ses travaux journaliers. En réalité, une augmentation de l'espace biologique, une greffe conjonctive ou épithélio-conjonctive sont bien plus faciles à réaliser qu'une obturation radulaire sur une molaire dans notre arsenal thérapeutique. Si la gencive est fine (surtout au niveau antérieur) il est très souvent nécessaire dans un premier temps de réaliser une greffe conjonctive qui va améliorer la qualité de la gencive et le rendu esthétique. Ce principe est aussi valable si un implant doit être posé, et encore plus si une greffe osseuse ou une ROG est nécessaire.

La maintenance implantaire :

Elle doit être précisée impérativement soit par l'implantologiste soit par l'omnipraticien **avant** la pose des implants. Le formulaire du consentement éclairé n'est pas suffisant pour une vraie maintenance. Il faut présenter **un plan de maintenance** pour imposer à son patient la nécessité impérieuse **d'un contrôle rémunéré annuel** de ses implants. Cette visite permettra de vérifier la désinfection, l'occlusion, et même le démontage de la prothèse si cela est nécessaire pour rectifier les embrasures, réaliser le polissage etc.

La responsabilité de la peri-implantite :

Evidemment, les praticiens ne sont pas responsables des peri-implantites, mais en revanche, **ils peuvent être responsables de n'avoir pas su mettre en place une stratégie de maintenance !**

Un buffet vous sera proposé

PRIX : 120€

Parking privé à disposition des participants

Responsable de la soirée :

Docteur Jean-François Pornon / tél. 06 89 19 14 92 / mail : jfpornon@free.fr / adfoc69.fr



ADFOC

DES PARODONTITES AUX PERI-IMPLANTITES QUI EST RESPONSABLE ?

jeudi 7 avril 2016 à 19h30

l'Espace Tête d'or / Villeurbanne

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Adresse e.mail :

Ci-joint un chèque de 120 euros

Bulletin à retourner à : ADFOC - Maison Dentaire - 46, rue de Brest - 69002 LYON